

Signature du nouveau Contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020 :

Les Communes forestières volontaires mais vigilantes

Le 7 mars 2016, le nouveau Contrat relatif à la gestion des forêts publiques françaises pour la période 2016-2020 a été co-signé par l'Etat représenté par le ministre en charge de la forêt Stéphane Le Foll, la ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer représentée par Barbara Pompili, secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité, le secrétaire d'Etat chargé du budget Christian Eckert, l'Office national des forêts représenté par son directeur général et la Fédération nationale des Communes forestières représenté par son président Dominique Jarlier.

Le président de la Fédération nationale des Communes forestières l'a rappelé : « *nous avons signé parce que c'est la dernière chance de conserver un gestionnaire unique, un régime forestier qui prévoit une gestion durable et multifonctionnelle d'un bien public, d'un bien commun. La Fédération nationale des Communes forestières s'obligera à une vigilance sur ses propres engagements et sur ceux de ses partenaires* ».

Pour rappel, en septembre 2014, les Communes forestières s'étaient mobilisées contre un projet du ministère du Budget qui prévoyait de manière unilatérale et sans concertation, d'augmenter de 50 millions d'euros sur trois ans la contribution des collectivités au financement de l'ONF. Elles avaient dénoncé un transfert des dépenses assurées par l'Etat sur les collectivités forestières, dans un contexte global de diminution des dotations.

Face à cette mobilisation, le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt avait alors annoncé que la contribution des communes ne serait pas majorée en 2015. Dans le même temps, il avait mis un terme à la mise en œuvre du Contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF-Fncofor un an avant l'échéance fixée.

A l'issue des négociations, aucune contribution financière supplémentaire n'est demandée aux communes. C'était la condition de l'engagement des Communes forestières.

En contrepartie, celles-ci produiront des efforts supplémentaires pour accroître la mobilisation des bois et faciliter l'approvisionnement des entreprises tout en veillant à ce que leurs forêts continuent à répondre aux attentes diverses des citoyens.

Enfin, l'ONF doit construire son avenir en prenant la pleine mesure de sa responsabilité dans l'économie de la filière, en se réformant dans ses pratiques et sa gestion, mais aussi en renforçant une relation de proximité et de confiance avec les élus forestiers dans les territoires.

En savoir plus sur la négociation du Contrat Etat-ONF-Fncofor : www.fncofor.fr

La Fédération nationale des Communes forestières regroupe des collectivités ayant sur leur territoire une forêt publique et plus largement celles intéressées par l'espace forestier et la filière forêt-bois. Force de propositions, elle favorise une approche territoriale et multifonctionnelle des politiques forestières. Elle représente 6 000 collectivités sur l'ensemble du territoire et se décline en 11 Unions régionales et 50 associations départementales.